

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE

Par arrêté n°004-2022 en date du 12 juillet 2022, le Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère a décidé de procéder à une enquête publique du 16 août 2022 au 14 septembre 2022 inclus, concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère.

Cette enquête est un préalable à l'approbation du PLU de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère.

A cet effet, M. le Président du tribunal administratif de Nîmes a désigné Monsieur Emmanuel INESTA, cadre de la fonction publique en retraite, demeurant Le Village route de Florac, BALSIEGES (48000), en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère du 16/08/2022 au 14/09/2022 inclus, pour une durée de 30 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à : Monsieur Emmanuel INESTA, commissaire-enquêteur – Mairie – 48 220 Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère pour recevoir les observations du public, les jours et heures suivants :

Mardi 16 août de 14h à 17h.

Mardi 30 août de 14h à 17h.

Mercredi 14 septembre de 14h à 17h.

Le dossier soumis à l'enquête pourra être consulté sur le site internet de la communauté de communes : : www.cevennes-mont-lozere.fr

Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes, et déposée à la Mairie de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère pour y être tenue à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis, pour approbation au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Le Président,
Michel Reydon



